Enseignement supérieur: coopération avec les pays tiers, programme Erasmus Mundus 2004-2008

2002/0165(COD) - 20/10/2003

Lors du débat qui a accompagné l'adoption du programme, le Parlement a salué l'énergie et l'efficacité de son rapporteur, Mme SARNEZ, qui a permis de trouver un compromis sur la question du financement du nouveau programme. La Commissaire Mme READING a fait savoir que la Commission était prête à accepter l'amendement budgétaire du Parlement (portant à 230 mios EUR l'enveloppe financière du programme) ainsi que les six autres amendements contenus dans la recommandation afin de permettre à la procédure de se clore sans conciliation et de permettre à ERASMUS MUNDUS de démarrer dès 2004.